

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

EPARGNE FRANCAISE

Code ISIN : FR0007472501

Société de gestion : HAAS GESTION

OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence CAC 40 dividendes réinvestis sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans.

Au travers d'une gestion discrétionnaire, le gérant privilégie une exposition en actions française éligible au PEA.

Classification AMF : « Actions des pays de la zone euro »

L'indicateur de référence est l'indice CAC 40 dividendes réinvestis qui se compose des 40 plus grosses capitalisations de la bourse de Paris, aussi bien en termes de capitalisation flottante que de volume de transaction.

Le degré d'exposition minimum du fonds aux marchés des actions des pays de la zone euro est de 75 % de l'actif net dont 60% de l'actif net d'actions françaises et 40% maximum en actions des pays de la zone euro hors France.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par HAAS GESTION, et de toute classification.

Le fonds pourra investir de 0% à 25% de son actif net dans des actions de petites et moyennes capitalisations non comprises dans l'indice CAC All-Tradable.

La stratégie d'investissement d'Epargne Française résulte d'une double approche :

- (i) d'une analyse macroéconomique déterminant le degré d'exposition du portefeuille et le choix des marchés, et
- (ii) d'une sélection bottom up pour la sélection des actions.

L'exposition en titres et instruments des marchés obligataire et monétaire, y compris en obligations convertibles, pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif.

La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée et du rating.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Expositions aux risques de façon accessoire :

- Les obligations à taux fixe ou TCN émis par des émetteurs privés ne représenteront pas plus de 10% de l'actif.
- Le Fonds pourra également être exposé sur des instruments financiers libellés en devise à hauteur de 10 % maximum de l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des sommes distribuables

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Le fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse(j) jusqu'à 12h00 et sont exécutées le jour suivant (J+1) sur la VL calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible,

À risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 7 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison en fonction du type de gestion discrétionnaire mis en œuvre par HAAS Gestion qui privilégie une exposition aux actions françaises.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de liquidité :** Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.

- **Risque actions :** Le Fonds est en permanence exposé au risque des marchés actions à hauteur minimum de 75 % de son actif, son exposition pouvant aller jusqu'à 100 %. La variation du cours des actions peut donc avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds. La baisse de la valeur liquidative pourrait baisser plus rapidement et plus fortement en raison du risque de liquidité des actions de petites ou moyennes capitalisations ne se trouvant pas dans l'indice CAC All-Tradable. dans lesquelles peut être investi le Fonds à hauteur maximum de 25 % de son actif.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

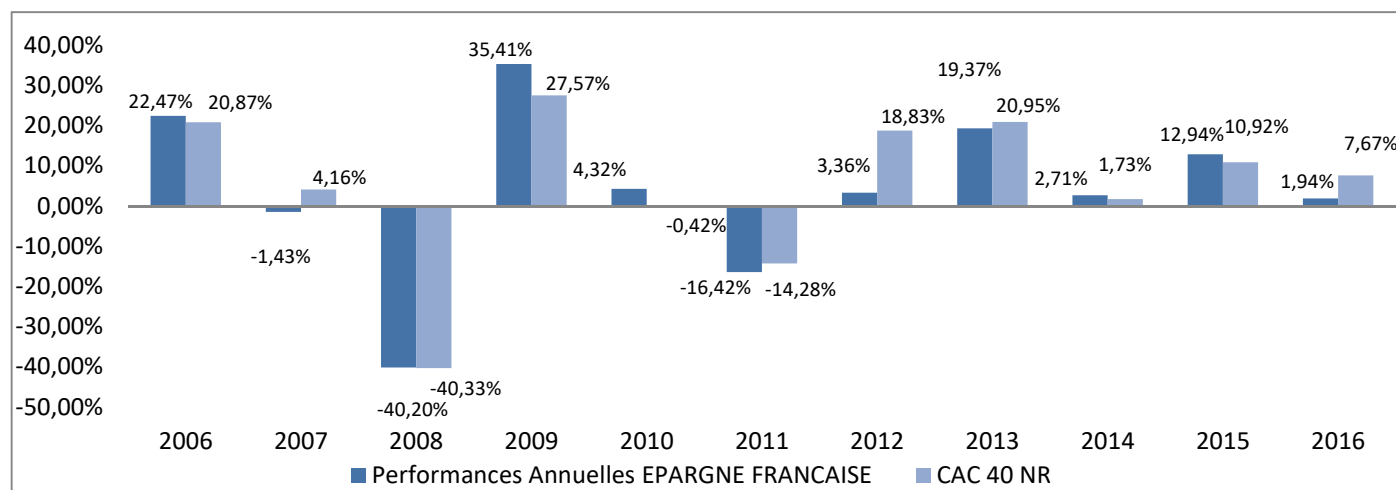
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2,00%
FRAIS DE SORTIE	néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du FCP au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	3,00% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	17,94% TTC – taux maximum, de la surperformance du FCP par rapport à l'indice CAC 40 dividendes réinvestis, si la performance du FCP est positive.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/12/2016. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de ce FCP disponible sur le site internet www.amf-france.org

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance du FCP sera calculée coupons nets réinvestis. L'indice ne tient pas compte des dividendes.

DATE DE CREATION DE DU FCP : 16/04/1993 **DEVISE DE LIBELLE :** Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE :

- A compter du 4 janvier 2016 : Réduction de la fourchette d'exposition à d'autres OPC : 0 – 10%,
- A compter du 15 décembre 2016 : changement de stratégie et du profil rendement/risque, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : ODDO et CIE

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **HAAS GESTION – 9, rue Scribe – 75009 – PARIS - Tél : 01 58 18 38 10**

Contact : contact@haasgestion.com

ADRESSE WEB : Ces documents sont également disponibles sur www.haasgestion.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Via le site internet de Haas gestion, adresse ci-dessus et sur simple demande par mail ou voie postale, contacts ci-dessus.

REGIME FISCAL : La législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values éventuelles liées à la détention de part peuvent être soumises à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Le fonds est éligible au PEA.

Information US persons (FATCA) : Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S Securities Act de 1933 ; elles ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933)-

Politique de rémunération : La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la Direction Générale de HAAS GESTION. Des procédures de gestion de conflits d'intérêts ont été mises en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. La politique de rémunération du personnel de la société de gestion, au sein de laquelle sont décrits les détails liés à la rémunération du personnel de HAAS GESTION, est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.haasgestion.com), ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de HAAS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

HAAS GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/03/2017